

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

PROVISOIRE
2005/2109(DEC)

9.1.2006

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen
des phénomènes racistes et xénophobes pour l'exercice 2004
(N6-0004/2005 – C6-0161/2005 – 2005/2109(DEC))

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. relève avec satisfaction que la Cour des comptes a pu obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières; s'inquiète toutefois du fait que la Cour des comptes a dû exclure de cette déclaration une série de contrats conclus par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes; invite ce dernier à prendre toutes les mesures nécessaires pour ne plus faire l'objet de critiques semblables à l'avenir;
2. se dit préoccupé par le taux élevé d'annulation de crédits reportés, en particulier sous le titre I (personnel);
3. demande à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes de tenir compte des observations formulées par la Cour des comptes et de continuer à améliorer sa gestion financière.